

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN NUTRITIONNISTE												
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET								si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS				
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT <input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN				Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA												
R E C E T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	133 523	100,02 %
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③.....										AC	23	0,02 %
	4	Montant net des recettes.....										AD	133 500	100,00%
	5	Produits financiers ④.....										AE		
	6	Gains divers ⑤.....										AF	751	0,56 %
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	134 252	100,56 %
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	9 473	7,10 %
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....								BB	3 577	2,68 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....								BC	2 592	1,94 %	
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....								BD			
	12		Contribution économique territoriale.....								JY	680	0,51 %	
	13		Autres impôts.....								BS	282	0,21 %	
	14		⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....								BV	5 420	4,06 %	
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	10 433	7,81 %
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW		
	17	Entretien et réparations.....											1 890	1,42 %
	18	Personnel intérimaire.....											125	0,09 %
	19	Petit outillage ⑩.....											603	0,45 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											596	0,45 %
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											2 159	1,62 %
	22	Primes d'assurances.....											996	0,75 %
	23	Frais de véhicules ⑫											2 856	2,14 %
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....													
24	Autres frais de déplacements (voyages...).....											837	0,63 %	
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 16 038 dont facultatives BU 3 382										BK	19 420	14,55 %	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											735	0,55 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											2 341	1,75 %	
28	Frais d'actes et de contentieux.....											6		
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	667	0,50 %	
30	Autres frais divers de gestion.....											1 282	0,96 %	
31	Frais financiers ⑭.....										BN			
32	Pertes diverses ⑮.....										BP			
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	69 732	52,23 %	

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN NUTRITIONNISTE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

10 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	64 520	48,33 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB			
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	12	0,01 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens ¹⁸				CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	64 532	48,34 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG			
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	2 754	2,06 %	
	42	Moins-values à court terme				CK	505	0,38 %	
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	257	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 259	
	44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸				CM	1 001	0,75 %	
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 958	4,46 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	58 573	43,87 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			6 223			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.